

## Séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2018

Présents : M. MENARD - Mme PAGANUCCI - M. ADAM - Mme BLONDEAU - Mme MÉRAUD - M. PEREON - M. DESHAYES - M. HEBERT - - Mme BEAUCHEMIN - M. JUMERT

Absents excusés : M. PRENANT (pouvoir à Mme BLONDEAU)- M. PIGOREAU (pouvoir à Mme MÉRAUD) - M. ERMISSE (pouvoir à M. MÉNARD)

Absente excusée : Mme FERNANDES-PENTEADO

Absente : Mme LETANT

Secrétaire de séance : Madame BLONDEAU

*Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

Monsieur MÉNARD adresse une pensée particulière, au nom du conseil, à Monsieur Albert PIGOREAU, absent pour raisons personnelles.

### **1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance**

Mme BEAUCHEMIN précise qu'elle était excusée lors de la séance du 20 juillet 2018.

Le compte-rendu de réunion du 20 juillet 2018 est adopté.

### **2. Finances**

- Bilan et situation financière intermédiaire

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur DUPIN, trésorier payeur, est venu en mairie pour dresser le bilan financier intermédiaire de la collectivité : la situation financière de la collectivité n'a donné lieu à aucune observation de la part de Monsieur DUPIN.

Monsieur MÉNARD a interrogé Monsieur DUPIN sur le solde à reverser du budget assainissement vers le budget communal. Le reste dû devrait pouvoir se faire, lors du transfert de compétences à la communauté d'agglomération, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la mesure où une délibération définit le montant du reversement, toutefois, il sera nécessaire de négocier avec la communauté d'agglomération Territoires Vendômois.

- Tarifs location de l'Artésienne

Lors de la délibération relative aux tarifs applicables à l'Artésienne, le conseil s'est prononcé sur les tarifs de l'année 2017, Monsieur le Maire propose de les reconduire.

Pour rappel, les tarifs de 2017 étaient les suivants et sont reconduits pour l'année 2018.

Lieu /période			Villierois	Hors commune (dont associations hors commune) Et professionnels
Grande salle (incluant le foyer)	Soirée ( à partir de 18h30)	Hiver	175	285
		Eté	105	215
	1 Journée	Hiver	275	460
		Eté	205	390
	2 ou 3 jours	Hiver	410	610
		Eté	335	540
Foyer		Hiver	105	225
		été	75	195
Espace traiteur		Hiver/été	50	80

\* Caution unique pour tous 800 euros

\* Pour les associations (commune) : y compris pour les associations « Vaincre la mucoviscidose »  
et USV Triathlon gratuit

\*Option ménage 200 euros

Pour l'année 2019, le conseil municipal adopte les tarifs suivants :

Lieu /période			Villiersois	Hors commune (dont associations hors commune) Et professionnels
Grande salle (incluant le foyer)	Soirée ( à partir de 18h30)	Hiver	180	290
		Été	110	220
	1 Journée	Hiver	280	460
		Été	210	390
	2 ou 3 jours	Hiver	410	610
		Été	340	540
Foyer (1 jour)		Hiver	110	230
		été	80	200
Foyer (2 ou 3 jours)		Hiver	180	390
		été	130	340
Espace traiteur		Hiver/été	50	80

- \* Caution unique pour tous 800 euros
- \* Pour les associations (commune) : y compris pour les associations « Vaincre la mucoviscidose » et USV Triathlon gratuit
- \*Option ménage 200 euros

- Festillésime : tarifs spectacle GIMMICK

Pour le spectacle de GIMMICK qui sera présenté le 18 novembre à l'Artésienne, il est proposé de fixer les tarifs pour le spectacle à 8 € et 4 € (demandeurs d'emploi, étudiants, enfants de - de 8 ans), gratuit pour les - de 5ans.

Le conseil adopte ces tarifs. Pour les spectacles à venir, il est demandé que le tarif réduit soit appliqué pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans.

- Budget communal : délibération modificative n° 1

Le conseil adopte la délibération budgétaire modificative permettant d'intégrer les travaux d'effacement de réseaux et d'études (piste cyclable) au compte définitif. Les travaux d'effacement de réseaux (téléphone, et électricité) seront amortis sur 30 ans.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	48 334,88 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	6 290,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	0,00 €	29 548,88 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 780,00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	530,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 883,54 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 173,54 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 173,54 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 173,54 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 173,54 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>84 173,54 €</b>		<b>84 173,54 €</b>

- Budget eau : délibération modificative n° 1

Le conseil adopte la délibération modificative n° 1 visant à intégrer les travaux du compte 203 au compte 2158 correspondant à :

- Travaux, rue de Chantereine, avenue 11 novembre : 2 820 €
- Travaux piste cyclable..... 3 644 €

Ces travaux donneront lieu à amortissement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2158 : Autres	0,00 €	6 444,00 €	0,00 €	0,00 €
R-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 444,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 444,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 444,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 444,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 444,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 444,00 €</b>		<b>6 444,00 €</b>

- Bilan financier du projet cloche

Monsieur MÉNARD remercie tous les membres du conseil municipal qui se sont engagés lors de la Saint-Gilles, de la coulée de la cloche, le vendredi, à sa montée dans le clocher, le dimanche après-midi. Des remerciements particuliers sont adressés à Monsieur PIGOREAU, pour sa disponibilité et sa dextérité dans la conduite du manitou prêté par l'entreprise ADH et Monsieur Michel LECOSSIER, présent dans la salle. De la coulée de la cloche à sa montée dans le clocher, le dimanche 2 septembre, le week-end de la Saint-Gilles fut empreint d'émotion. Le public nombreux a apprécié l'ensemble des opérations. Monsieur DUPRÉ, photographe retraité, et membre de l'association Images et Sons en Vendômois a couvert l'évènement, du jeudi après-midi (création du trou pour la coulée) au dimanche après-midi.

Le coût de cet évènement restant à la charge de la commune pour l'ensemble de la manifestation est de 564 € sur les 36 000 € TTC qui ont été dépensés, y compris les frais annexes. Monsieur MÉNARD présente le tableau détaillé des dépenses et des recettes.

Il est à noter que ce week-end de la Saint-Gilles avec l'évènement de la cloche a connu une fréquentation exceptionnelle du public permettant aux commerçants de réaliser un bon chiffre d'affaires comparativement aux années précédentes.

Monsieur MÉNARD rappelle les commentaires et inscriptions de la cloche :

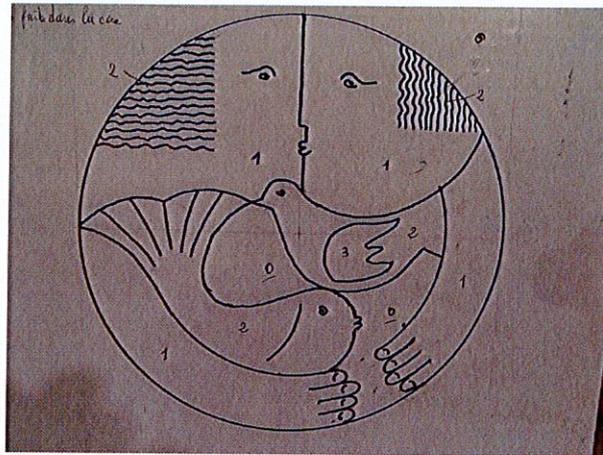
- Les commentaires de Jean-Pierre RENARD sur les décors qu'il a conçus :

« *Pour ce décor, j'ai voulu des formes modernes, simples et expressives.*

***Sur la frise :** l'épi de blé, la grappe de raisin, c'est Villiers.  
Le blé c'est aussi le pain, la grappe de raisin c'est le vin,  
les symboles de l'eucharistie.*



**Le décor principal** s'inscrit dans un cercle. Le cercle est l'une des premières formes tracées par l'homme. Il est présent dans toutes les cultures et à travers toutes les époques. Il n'a ni commencement, ni fin, ce qui en fait un symbole universel d'éternité, de perfection, d'infini.



*Le cercle représente l'union du terrestre et du divin.*

**Dans ce cercle** : une femme , un homme , un couple. Ce peut être Adam et Eve dans le jardin d'Éden.

- **Le poisson** : il était le signe de ralliement des premiers chrétiens, persécutés par les Romains mais c'est aussi le symbole de l'abondance.

- **La colombe** : elle représente l'esprit saint, c'est aussi la colombe de Noé qui revient avec le rameau d'olivier dans le bec d'où le symbole de paix qu'elle est devenue.

- Enfin les **main**s qui entourent le tout comme pour protéger notre fragile civilisation. »

- L'inscription :

« Fondue à Villiers-sur-Loir à l'initiative du conseil municipal et grâce aux dons de ses habitants, j'ai été bénie le dimanche 2 septembre 2018 par MGR J.P. BATUT, évêque de Blois et nommée HILAIRE, GILLES, JACQUES, MARIE-ANNE par Jean-Yves MÉNARD, Maire et parrain et Madeleine GUELLIER, marraine ».

Une soirée rétrospective de la coulée de la cloche sera organisée à l'Artésienne, le samedi 13 octobre 2018 à partir de 19 h. Monsieur HÉBERT prépare un montage à partir des photos et vidéos collectées.

### 3. **Personnel** : réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Mise en place progressivement depuis mai 2014 dans la fonction publique d'Etat, ce régime indemnitaire remplacera d'ici 2020, la plupart des 1 800 primes et indemnités existantes.

L'objectif de la mise en place du RIFSEEP est de :

- simplifier et harmoniser le système indemnitaire,
- reconnaître de la même manière des fonctions exercées indépendamment des grades détenus par les agents,
- favoriser la mobilité.

Pour les agents de la commune, trois primes ont été mises en place, depuis 2004 :

- L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ; les critères d'attribution sont variables (assiduité, ponctualité....)
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) ; le travail effectué au-delà de la durée réglementaire du travail peut donner lieu à rétribution horaire ou forfaitaire.
- L'indemnité d'exercice et de mission (IEM) liée à la manière de servir, appréciée notamment à travers le système d'évaluation mis en place au sein de la collectivité, la disponibilité, l'assiduité, l'expérience professionnelle, les fonctions et le niveau hiérarchique appréciés notamment par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement défini dans le tableau des emplois de la collectivité, L'assujettissement à des sujétions particulières,

Le nouveau régime indemnitaire sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ne génèrera pas de réduction d'indemnité pour les agents.

Le conseil municipal, à 11 voix pour et une abstention, décide de mettre en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), selon les termes de la délibération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour la part IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour la part CIA (complément indemnitaire annuel) après entretien individuel et sous réserve des capacités financières. En cas d'arrêt maladie ordinaire, l'IFSE suivra le sort du traitement brut indiciaire.

Le RIFSEEP est adopté avec les plafonds maximum, sous réserve d'accord du comité technique paritaire. Madame MÉRAUD propose de faire ressortir le montant des primes lors de la préparation du budget.

#### 4. **Travaux** : réfection chemin pente de la Barre

Suite à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales sur le chemin des pentes de la barre, trois entreprises ont établi un devis pour réaliser un dallage avec capture d'eau, après visite sur place :

Entreprises	Coût HT	Coût TTC
MINIER TP	5 400,00 €	6 480,00 €
CHAVIGNY	6 737,50 €	8 085,00 €
TP COLIN	7 902,00	9 482,40 €

Messieurs MÉNARD et DESHAYES présentent le projet, avec les solutions proposées par les entreprises. Il s'agit de retenir l'eau et de l'emmener vers le fossé pour la capter.

Au vu des solutions proposées, l'entreprise CHAVIGNY présente la meilleure offre et est retenue. En effet, l'entreprise CHAVIGNY propose le curage du fossé et six points de captage ralentissant ainsi la vitesse de l'eau vers le fossé.

#### 5. **Association Imagym'dance** : convention de mise à disposition de locaux

L'association Imagym'dance dont le siège est à Lunay a sollicité la commune pour dispenser des cours de gymnastique, stretching, ... Les cours sont animés par Madame Eliane CAMBIER.

Monsieur le Maire propose de signer une convention pour occupation des locaux (cf document ci-joint). Le prix annuel de mise à disposition des locaux de 280 € a été calculé par rapport au tarif appliqué aux cours de danse de salon. Ce montant pourra être revu annuellement par avenant.

Le conseil décide de fixer la participation à 300 € pour l'année et de demander les comptes annuels.

#### 6. **Affaires diverses**

- Communauté d'agglomération Territoires Vendômois (CATV) : dotation de solidarité communautaire 2018

Au vu de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, la CATV a décidé de compenser une partie des pertes pour les 56 communes concernées, sur le territoire. Sous réserve de la délibération du conseil communautaire, la commune devrait percevoir 8 547 €.

- ZA de la Croix Noury, signature de la vente

La signature de l'acte de vente a été faite le 21 septembre, les fonds devraient être versés via le trésor public, d'ici un mois.

- Aménagement du cœur de village

La consultation des entreprises est lancée, les offres devront être remises pour le 4 octobre à 12h. La commission d'ouverture des plis se réunira le 4 octobre à 14 h.

La DRAC a décidé de ne pas prescrire de fouilles.

Selon Madame MÉRAUD, il n'est pas nécessaire de remplacer la conduite d'eau potable.

Pour le mobilier (tables, bancs), sur proposition du bureau d'études SATIVA, il a été décidé de travailler conjointement avec l'école du paysage (conception) et le lycée Ampère (réalisation).

Concernant l'éclairage, il a été décidé de ne mettre qu'un mat sur la place, au lieu de deux initialement prévu. L'éclairage de la mairie se fera par des spots.

Une réunion de la commission aura lieu le 20 octobre à 10 h.

- Valdem

Suite au marquage des emplacements pour le regroupement des containers, les chauffeurs semblent satisfaits.

- Évènements d'octobre à décembre

Comme indiqué dans la brève, plusieurs évènements culturels se dérouleront entre octobre et décembre. Madame PAGANUCCI rappelle que la commission culture travaille depuis le début de l'année, en partenariat avec l'Hectare, dans le cadre de l'école du programmateur : le spectacle 3D programmé le 2 octobre à l'Artésienne est l'aboutissement de ce travail.

- Commémoration de l'armistice du 11 novembre

A l'occasion du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, la commune inaugurera la peinture d'Eugène Canivet, installée à gauche, en entrant dans l'église. Ce tableau va être restauré par l'atelier Moulinier.

- Carrefour rue de Chantereine – RD 67

Monsieur MÉNARD donne lecture du courrier de Madame Mathilde ROUILLON-RENARD, victime d'un accident de la circulation, le 20 juin 2018 au carrefour de la rue de Chantereine avec la RD 67. Il est décidé de modifier la signalisation et d'installer un stop au lieu du cédez-le-passage.

- Déclaration d'intention d'aliéner du bar le Saint-François

La vente du bar Saint-François est en cours. Le conseil confirme sa volonté de ne pas préempter ce bien.

- 101<sup>ème</sup> congrès des maires

Ce congrès se tiendra à Paris, du 19 au 22 novembre. Les membres du conseil qui le souhaitent peuvent s'y rendre.

- Centre nautique

A ce jour, des fuites sont encore à déplorer. L'ouverture est prévue théoriquement le 3 décembre 2018.

- Voirie communautaire

La CATV a décidé de revoir les voies communautaires. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, seules la rue de la Boissière et la rue du Coudray, de son embranchement avec la rue de la Boissière à la RD 957 seront communautaires.

Il est demandé de vérifier qui est le propriétaire de la voie parallèle à la RD 957.

- Réunion CATV

L'ensemble des membres des conseils municipaux et secrétaires de mairie du territoire sont invités à participer à une réunion organisée au Minotaure, le samedi 13 octobre. Il s'agit de présenter le bilan de la communauté pour l'année 2017.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 18 octobre.

Levée de séance à 23 h 15

 Le Maire,  
Jean-Yves MENARD